



COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC D'OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

29 février 2020 – Carcassonne (11)

L'Assemblée Générale ordinaire du CRTAO a eu lieu à Carcassonne, au restaurant « L'Oliveraie » 850 boulevard Denis Papin. Elle suivait l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vote de mise en conformité des statuts.

Elle a débuté à 10 h 00, en présence de M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA.

Etaient présents en fin de matinée, au moment des élections : 69 clubs sur 130 actuellement répertoriés comme « actifs » par la FFTA ; ces clubs représentant un total de 329 voix (sur 517 voix possibles au maximum)

RAPPORT MORAL

Le Président du CRTAO Didier RAMI remercie les clubs et rappelle que l'introduction de la notion de possibilité de vote informatique dans les statuts n'oblige pas à le faire et que la réunion des représentants des clubs en AG permet des relations différentes entre le CRTAO et les clubs, et entre clubs entre eux, surtout depuis que notre nouvelle Région est passée à 13 départements, avec des diversités très grandes.

En 2019, il y avait en Occitanie un club de plus que l'an passé, mais 110 licenciés de moins. C'est un tassement général qui a été observé par la FFTA sur l'ensemble de la France, mais qui impacte aussi la plupart des Fédérations sportives.

Le Président CLEROY signale à ce sujet qu'à la FFTA, en terme de ratio par nombre d'habitants, la région parisienne se situe première, puis Rhône-Alpes, et en 3ème position, à peu près égales, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

Politique du CRTAO

Le Président RAMI passe rapidement sur les tableaux comparatifs : départements, répartitions par catégories âge, sexe, création/renouvellement, types de licences. Il évoque ensuite le principal souci du CRTAO : les subventions. Elles ne sont pas faciles à obtenir, il faut se battre sans arrêt. On attend encore des subventions de 2018.

Les seules entrées du budget proviennent de la part CRTAO des licences, des subventions Conseil Régional (équipement, formation, Haut Niveau), de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de la FFTA, ainsi que des formations CQP.

Les dépenses : pouvant entrer dans les subventions Conseil Régional : factures de matériel pour les clubs ETAF et Pré-ETAF, matériel et formation nouveaux clubs ; subventions CR et fonds propres : formations et stages ; sur fonds propres principalement ou uniquement : Jeunes en Pôle (aide à la scolarité), équipes de clubs niveau national, aides aux Comités Départementaux pour les actions Jeunes, aides et primes aux sportifs médaillés.

Rappel : les demandes doivent être faites par courrier ou par courriel, avant le 31/12/2020 pour l'année en cours. Les factures doivent impérativement être au nom du CRTAO.

Cette politique d'aide et de récompenses fait que beaucoup d'archers ont de très bons résultats, témoin le nombre de médaillés nationaux et internationaux qui seront récompensés en fin de matinée, et dont l'équipe de France 3D masculine Championne du Monde, composée uniquement d'archers d'Occitanie !

Evolution du règlement sportif

Le TAE se décline en 2020 en distances internationales : Poussins, Benjamins, Minimes et Scratch (Cadets à Seniors 3), pour le Championnat de France Elite extérieur ;

et en distances nationales, ouvert de Benjamins à Juniors jusqu'au niveau régional seulement, et en Championnat de France par catégories d'âge (Senior 1 à Seniors 3)

Les archers ne pourront participer qu'à un championnat : Ch de Fce Elite ou ch. de Fce par catégorie d'âge

En 2020, il y aura des Ch de France « Elite » en TAE distances internationales, Tir en Campagne, tir 3D, et des Ch de France par âge en TAE distances nationales, Campagne, 3D, Nature, Beursault.

Le tir en Salle aura sans doute la même différenciation en 2021.

Objectif de la FFTA : tous les meilleurs seront en Elite pour se confronter entre eux, les autres sélectionnés pourront se faire plaisir dans une compétition plus accessible.puisque sans les meilleurs.

Question sur l'obligation d'avoir fait une compétition avant de pouvoir se pré-inscrire au Ch Régional ? C'était le cas les années précédentes, mais en 2020 la date limite de pré-inscription était trop tôt. Elle a été changée.

Question sur les catégories Jeunes en Ch de Fce ? Cadets et Juniors pourront participer à la fois en Championnat Elite et dans leur catégorie d'âge.

Remarque sur l'augmentation des inscriptions en Ch de Fce : il fallait choisir, cela ou augmenter les licences.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des représentants des clubs.

RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier Vincent DENHEZ donne lecture du bilan financier (envoyé aux clubs et en partie contenu dans le dossier : pages 5 à 8) et le commente : la FFTA a effectué un versement supplémentaire de la part sur licences en 2019 par rapport à 2018 (décalage)

On trouve dans **les recettes** : 24 7000 € de subventions, et 101 700 € de part sur licences .

Les subventions de 2018 n'ont pas encore été versées ; et on sait déjà qu'en 2019 elles seront moindres. Le budget prévisionnel en tient compte, mais il faut savoir que les versements dépendent maintenant des factures présentées. C'est pourquoi il est important qu'elles soient bien au nom du CRTAO pour justifier les subventions.

Vincent DENHEZ détaille ensuite les différents postes de recettes et de dépenses, parmi lesquels :

en actif : cotisations et subventions (126 000€), vente marchandises (dont tenues arbitres, repas...) 10 000 €, formations et prestations (17 000 €)

en passif : consommables (tenues arbitres, aides ETAF...) 20 000 €, déplacements et réceptions 31 000 €, locations (CREPS, véhicules), Poste, téléphone, cabinet comptable, assurance, cotisation CROS, aides (79 000 €)...

Parmi les aides données : ETAF (déjà aidés par la FFTA - 6 000), pré-ETAF (49 000), CD (33 000), clubs (17 000), podiums (6 500), TNJ, podiums (6 500)...

Résultat de l'exercice : +140 €. Vincent DENHEZ remercie le Cabinet Comptable pour son aide.

Quitus est donné au Trésorier à la majorité des voix : unanimité moins deux (2) absentions.

Le Trésorier Vincent DENHEZ présente ensuite le budget prévisionnel.

Le Président de la FFTA, Jean-Michel CLEROY, signale qu'il peut y avoir des achats groupés avec jusqu'à 19% de remise sur l'achat de véhicules. Cela touche tous les niveaux : les clubs également peuvent en profiter.

ELECTIONS

Les élections pour pourvoir un poste vacant au sein du Comité Directeur et pour désigner les représentants de l'Occitanie lors de l'assemblée générale de la FFTA ont lieu. Les clubs ont été avertis par courriel et par annonce sur le site du nom des candidats pour chacune des élections.

Les deux candidats pour le CRTAO se présentent. Puis un appel à scrutateurs est lancé ; se proposent : Abel DOS SANTOS, Annie PAGES, Yves ETIENNE, Julia MASSERET. Ils sont agréés par l'assemblée, et la Secrétaire Gisèle GALLET appelle les représentants des clubs aux urnes, indiquant le nombre de voix pour chaque club afin que les scrutateurs puissent vérifier le nombre de bulletins déposés. Les scrutateurs se retirent ensuite avec les urnes pour procéder au décompte des voix et au dépouillement, et remplir les procès-verbaux des deux élections.

PRESTATION DE SERMENT – REMISE DES RECOMPENSES

Michel TERPAND, Président de la Commission Régionale des Arbitres (PCRA) appelle les arbitres reçus à l'examen, ainsi que les arbitres présents dans l'assistance, pour la prestation de serment devant l'assemblée.

Après la remise des cartes et des badges aux nouveaux arbitres, chacun regagne sa place.

Didier RAMI appelle pour les féliciter les sportifs médaillés 2019 en championnat de France, d'Europe ou du Monde, énonçant pour chacun son club, sa catégorie et le ou les championnats avec la/les médaille(s) gagnées.

MESSAGES DU PRESIDENT CLEROY

Subventions : Le Président de la FFTA Jean-Michel CLEROY revient sur la question des subventions : l'ANS est un plus pour les structures sportives. Il y a des critères à respecter, tous les dossiers seront contrôlés et il faudra justifier les actions. Les critères de réussite doivent être autant que possible faciles à évaluer.

L'année 2018 est une année de référence : on a beaucoup perdu sur la subvention totale, il faut se montrer vigilants. Le transfert du CNDS à l'ANS s'est accompagné d'une dette de 90 000 € sur l'équipement.

Le projet de loi sur le sport est pour le moment à l'état de proposition, avec beaucoup de contraintes.

Violences sexuelles : le sport n'est pas le seul touché, il s'agit d'un phénomène de société, Mais l'omerta doit s'arrêter. La FFTA met en place un plan national avec travail sur la communication.

Violences et discriminations : c'est un travail de longue haleine, tout est important, il ne s'agit pas de travailler une année sur... : il faut travailler sur tout ; tous les citoyens doivent signaler les actes répréhensibles. Le 119 est un numéro gratuit pour signaler toute violence. Il faut aussit faire remonter aux Fédérations quand il s'agit de violence dans le sport. La FFTA étudie les moyens de prévention, de signalement, et de suites pour les cas qui viendront à sa connaissance. Des fichiers s'entrecroisant autant que possible devraient être mis en place par les autorités.

Perspectives de la FFTA : circuit Coupe du Monde (3 manches) : Paris attend 350 archers pour 8 jours. Un Comité d'Organisation Coupe du Monde est mis en place par la FFTA. Ce projet est soutenu par la Ville de Paris.

Initiations : le Président CLEROY rappelle que la première impression est souvent déterminante. Les initiations qui sont faites doivent apporter une image positive de notre sport ; penser toujours que les enfants que nous initions lors de Journées de découverte deviendront des adultes et garderont ce souvenir.

Le Président Régional Didier RAMI remercie le club de Narbonne pour son accueil à plusieurs reprises pour les réunions du CRTAO, qui lui a voté en retour une petite subvention ; il remercie également Pierre PERUZZETTO pour le travail informatique qu'il accomplit avec Frédéric DESPLATS.

RESULTATS DES ELECTIONS

L'ensemble des clubs présents au moment de l'élection porte un total de 329 voix.

Election pour un poste vacant au sein du Comité Directeur : 327 suffrages exprimés, 2 bulletins nuls.

Ont obtenu : Pierre PERUZZETTO : 207 voix (élu) – Marion VEYRAC : 120 voix

Election des représentants de l'Occitanie à l'assemblée générale de la FFTA : 4 candidats :

sont élus : Gisèle GALLET (327 voix) – Didier RAMI (322 voix) – Corinne AYRAL (307 voix) – Patrick AYRAL (302 v)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Sportive Cibles Anglaises

Lionel Allasio, Présidente de la Commission, présente le bilan et les perspectives pour 2020 : très bonne saison 2019, avec des podiums dans toutes les disciplines, et de très bons résultats déjà aux Championnats de France en Salle 2020.

Il revient rapidement sur les problèmes liés au Ch Régional Salle cette année : tous les archers étant pré-inscrits dans les temps avaient priorité, et il n'y a pas eu besoin d'éliminer de bons archers retardataires. La date sera repoussée d'une semaine l'an prochain, et un rappel sera fait début janvier.

Diminution du nombre de participants en TAE, chez les Adultes et chez les Jeunes (moins 20 entre 2018 et 2019)

Le nombre d'équipes est resté stable, avec toujours un déséquilibre est-ouest, particulièrement chez les Jeunes.

Il a été proposé de regrouper les compétitions par équipes Jeunes : tous les clubs ont été favorables.

A noter que **8 à 10 Jeunes** postulent pour entrer en Pôle Espoir ou en Pôle Espoir Relève !

Il évoque **les tâches de la Commission** : sélection pour les Championnats Régionaux : proposition des quotas au Comité Directeur, puis application du règlement selon ces quotas ; gestion des filières par équipes en DRE, DRJ et Critérium Régional ; examen du calendrier sportif pour harmonisation, puis présentation au CoDir pour validation ; travail avec la Commission Jeunes : examen conjoint des dossiers de demandes de subvention des Comités Départementaux et des clubs Pré-ETAF et ETAF.

Commission Jeunes

En l'absence de Jackie RACINAIS, empêchée, c'est Lionel ALLASIO qui présente le compte-rendu : les deux Commissions travaillent en étroite relation pour les jeunes compétiteurs. Les dossiers des Comités Départementaux et des Clubs pré-ETAF et ETAF sont mieux présentés, mais demandent encore à être améliorés par une liste des Jeunes concernés avec les résultats, afin de pouvoir mieux se rendre compte de la progression, et peut-être améliorer encore avec d'autres actions régionales.

Les aides données doivent être de préférence utilisées en achat de matériel (avec factures au nom du CRTAO) ; il peut y avoir aussi des heures de BE (facturées directement au CRTAO). Les clubs ETAF peuvent demander pour des déplacements (ils sont par ailleurs aidés par la FFTA pour du matériel)

Les demandes sont faites à l'année sportive, elles doivent être renouvelées chaque automne-hiver.

- On remarque de grandes disparités dans les cotisations départementales.

Commission Arbitrage

Le PCRA Michel TERPAND fait le point : au 1er mars 2020, il y a 133 arbitres actifs en Occitanie, dont 44 femmes et 3 arbitres Jeunes (dont 2 féminines) ; chaque département a un PCDA ; une réunion à l'automne réunit l'ensemble des arbitres ; le PCRA assiste à une réunion nationale en avril. Tous les 4 ans les formateurs ont un recyclage.

Les arbitres d'Occitanie ont été présents sur tous les concours inscrits au calendrier fédéral ; ils ont aussi arbitré les deux championnats de France Nature et 3D et ont aidé en Nouvelle Aquitaine et pour le Championnat Jeunes et TAE, ainsi que sur des rencontres internationales (manches de Coupe du Monde)

Formation : demande à faire en septembre, la formation commence en octobre et se fait par zone, partie théorique en réunion de formation, pratique sur le terrain lors de compétitions officielles ; un examen blanc a lieu avant l'examen final, qui compte une partie tronc commun (50 QCM et 10 questions courtes) et une partie sur l'option choisie par le candidat. Il y a à ce jour 17 candidats (dont 5 femmes), 3 candidates jeunes (3 féminines) ; 5 arbitres se présentent pour une ou des options supplémentaires.

Les résultats des examens d'avril et novembre 2019 : 24 candidats présentés, tous ont réussi le tronc commun, les seuls échecs ont été sur des options.

Perspectives : l'effort de décentralisation se révèle bénéfique ; on manque d'arbitres de parcours ; l'option run-archery fera l'objet d'un examen le 18 avril.

Rappel : un club qui n'a pas d'arbitre ne peut pas organiser de compétition en son nom ; exceptions : les nouveaux clubs disposent de 2 ans pour avoir un arbitre, et les clubs perdant un unique arbitre (départ ou décès) disposent d'un an pour en avoir un autre (c'est le temps de la formation). Un club ayant seulement un candidat ne peut plus organiser. Un arbitre présent au moment du calendrier et qui part : le club a un an pour en avoir un autre. Le logiciel de traitement du calendrier rejettera automatiquement les clubs dans lesquels le nom d'un arbitre au moins n'apparaît pas.

Commissions Nature/3D et Campagne

Michel PASCAL, Président de la Commission Nature-3D, fait le compte-rendu pour les 2 Commissions, en l'absence d'Alin DUPIN.

Nature et 3D : en 2019, il y a eu 31 concours Nature et 25 en 3D ; les médailles en Championnats de France dans ces deux disciplines ; la sélection pour le Championnat du Monde 3DI qui a eu lieu à Verdun-sur-Garonne : 5 archers d'Occitanie sont partis au Canada, 2 ont ramené des titres individuels et l'équipe masculine (entièrement occitane) est championne du Monde.

En 2020, il est prévu de proposer 2 stages de perfectionnement pour les Jeunes, un en zone est et un en zone ouest. Un Trophée des Pyrénées en 3D est à l'étude avec les Espagnols, ce sera pour 2021.

Tir en Campagne : 2 stages organisés, un sur chaque zone ; 3 archers occitans présents au Championnat d'Europe, dont une Jeune (fait rarissime) ; au niveau national, de bons résultats et 3 équipes de club présentes (1 Méd ; Bronze) Challenge: l'Occitanie a remporté le Trophée des Pyrénées

Perspectives pour 2020 : reconduction des stages (ouverts Jeunes et Adultes) ; contact avec le club de Saragosse pour le Trophée des Pyrénées, qui pourrait se faire sur des week-ends avec un jour Tir en Campagne et un jour 3D (limitation des frais de déplacement). Il y a deux manches : une en Espagne et une en Occitanie.

Commission Féminine

Lan DESPEYROUX rappelle les conditions du Challenge Résolument Féminin : les équipes de 3 ou archères, d'un ou plusieurs clubs, participent à au moins un tir en Salle, un TAE « court » (50m) et un TAE aux distances internationales. Elles choisissent sur quelles compétitions elles vont. En 2019, 7 équipes étaient inscrites, seules 2 ont fait l'ensemble des épreuves, l'une en classique et l'autre en poulies ; elles sont donc gagnantes toutes les deux. Pour 2020, 6 équipes sont inscrites, toutes en arc classique.

Commission Formations

Les formations professionnelles sont maintenant toutes organisées par la FFTA, de même que les spécificités Sport-Santé et Sport sur Ordonnance.

Toutes les formations programmées en 2019 ont eu lieu ; les dernières formations Entraîneur 1 et 2 sont terminées.

La deuxième formation **Entraîneur Fédéral** débutera au printemps ; les 48 h de formation sont insuffisants, en Occitanie, un complément sera donné sur une 5ème journée, ailleurs c'est parfois un suivi du travail en club...

L'examen aura lieu les 28 mars (Toulouse) et 29 mars (Montpellier)

La dénomination « Entraîneur Fédéral » regroupera les E1 et E2 : les E2 par équivalence, les E1 à condition de suivre une formation complémentaire de 18 h et passer un examen prévu pour mars 2021 (contenu de la formation encore non connu à ce jour).

La nouvelle version de Résultat Arc permettra d'inscrire les noms des entraîneurs sur les feuilles de résultats.

Question : lieux, formations, limitation du nombre de participants ? Nicolas JONETTE, Conseiller Technique Sportif Régional, envoie un courriel aux Comités Départementaux qui doivent lui faire connaître les demandes. A partir de là, il propose des dates qui ne peuvent se trouver qu'empiétant sur le calendrier des compétitions, celui-ci étant très chargé. Une demande tardive de formation est difficile à ajouter. La limitation à 12 personnes permet d'avoir une

relation plus individualisée pendant la formation. Le nombre minimum est théoriquement de 6 ; s'il n'y a que 5 inscrits, c'est le Président Didier RAMI qui décide si la formation aura lieu ou pas (problème budgétaire)

Question : notion d'entraîneur « actif » : par la participation à au moins une formation continue tous les 3 ans.

Un recensement des entraîneurs toujours actifs dans les clubs serait intéressant.

Les Entraîneurs 2 participent aux mêmes formations continues que les E1.

Pour participer à une formation ou à une formation continue, il faut aller sur le site de la FFTA et s'inscrire. On peut connaître les dates et formations grâce à un calendrier sur le site arc-occitanie.fr qui renvoie ensuite à la FFTA.

Commission Labels

Christine MARLEAUX explique comment seront les nouveaux labels, dossiers à faire entre le début septembre et le 31 octobre, pour attribution pour 2 années civiles (2021 et 2022 pour demandes septembre-octobre 2020, vérification par les référents départementaux et validation régionale avant examen par la FFTA)

Il y aura **4 labels**, et il faudra au moins une certification. Chaque label a ses critères, il faut bien remplir la fiche club en début d'année sportive car nombre de renseignements sont pris directement sur les déclarations, sans avoir à les donner à nouveau dans le dossier.

Chaque **référént départemental** a eu/aura une formation pour une meilleure compréhension des dossiers et pour qu'ils puissent aider les clubs à bien remplir la fiche-club et le dossier si nécessaire. Le label permet aux clubs de mieux se structurer, d'évoluer ; les élus ont connaissance de la labellisation du club. Le label peut faire partie des critères des municipalités pour l'attribution de structures et/ou de subventions.

Remarque : pourquoi « Elite », « Excellence », « Ambition », « Espoir » ? Or Argent et Bronze étaient plus parlant.

Questions diverses :

Est-il envisageable d'avoir un classement des archers d'Occitane par discipline ?

C'est possible, sur la même base que le classement Salle, mis au point par Guillaume ESCANDE. On pourrait même envisager un classement départemental si on le désire.

AGENCE NATIONALE POUR LE SPORT

Les demandes de subvention (ex-CNDS) font maintenant partie des attributions de l'ANS ; pour déposer un dossier, voir la note d'orientation de la FFTA pour être dans les objectifs prioritaires de celle-ci. Le dossier à remplir est le même que celui de l'an passé ; il est fortement conseillé de préparer le plus tôt possible les documents à joindre, et de ne pas attendre les derniers jours pour envoyer le dossier (problèmes de transmission toujours possibles).

Bien remplir le Compte Asso, les documents doivent être à jour. Il faut rendre compte (avec les justificatifs) de l'argent reçu l'an passé. Limite de dépôt : mi-avril ?

Les demandes seront de 1500 € minimum pour l'ensemble des actions (1000 € pour les ZRR) –

Handicap : il faut être référencé sur l'Handiguide - Ne pas être généraliste, bien cibler les demandes – Etre à la fois vertical (en accord avec le plan fédéral) et horizontal (tenir compte des territoires) – penser aux entreprises privées, aux collectivités : il vaut mieux être finançables verticalement et horizontalement -

Les gros équipements ne dépendent pas de ces dossiers (voir les Communautés de Communes et les Communes qui peuvent déposer des demandes) – Le Sport-Santé sera vu par l'ARS.

Bien penser à enregistrer régulièrement le Compte Asso pour ne pas perdre des données.

Une Commission à la FFTA examinera les dossiers, avec des représentants de Comité Régionaux et de CD.

Le délai d'examen est fin juin, pour un financement pendant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, le Président Didier RAMI donne rendez-vous aux clubs en novembre 2020, pour l'Assemblée Générale Elective, qui sera « présentielle ».

Clôture de l'Assemblée Générale : 16 h 35

la Secrétaire,

Gisèle GALLET

le Président,

Didier RAMI